

FORMATION

2026



LAVALETTE
Avocats conseils

Intitulé	Délivrance des permis de construire : points de vigilance
----------	---

Objectifs:

- Maîtriser le délai d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (incomplet, interruption du délai d'instruction, etc)
- Déterminer le droit applicable à la demande de permis
- Savoir refuser une demande, avec l'hypothèse particulière du refus fondé sur l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme
- Connaître les conditions et la procédure du retrait d'un permis de construire
- Connaître les grandes lignes du contentieux du permis de construire et les enjeux
- Un support écrit complet est systématiquement remis aux participants de la formation.

Formateur

Julie Verger, avocate spécialiste en droit public, mention spécifique en droit de l'urbanisme

Expérience de plus de 10 années en conseil et contentieux auprès des collectivités

Date	30 avril 2026 & 17 septembre 2026
Durée	3h00
Horaires	9h15-12h15 - accueil café à 9h00
Lieu	60 route de Gençay, 86 000 Poitiers Parking public gratuit à proximité immédiate  The image is an aerial photograph of a residential and commercial area in Poitiers. A black curved arrow points from a label 'Lieu de la formation' (Location of the training) to a specific building. Another black curved arrow points from a label 'Parking public gratuit' (Free public parking) to a parking lot area.
Niveau de difficulté	Tous niveaux
Public visé	Architectes, juristes, services urbanismes de la collectivité, élus locaux

Plan de la formation

1- L'instruction de la demande de permis

- a) Le délai d'instruction de la demande
- b) Le droit applicable à la demande

2) Le cas particulier du refus du permis de construire

- a) La motivation du refus
- b) Le refus fondé sur l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme
- c) Le retrait du permis de construire (valant refus)

3) Le contentieux du permis de construire

- Délais et enjeux

Tarifs	• 420 euros TTC (350 euros HT) pour une formation dispensée dans les locaux du cabinet de Poitiers • 480 euros TTC (400 euros HT) pour une formation dispensée dans les locaux de la collectivité ou de l'entreprise (6 inscrits minimum) • Tarif préférentiel pour les clients du cabinet, notamment bénéficiaires d'une convention d'assistance juridique
Renseignements et inscriptions	• Par mail : e.paziault@lavalette.pro • Par téléphone : 05 45 39 40 50 (demander Elodie Paziault)
Site web	• www.lavalette.pro

**LAVALETTE
AVOCATS
CONSEILS**

POITIERS
ANGOULEME
BORDEAUX